



## **PROJET ASSOCIATIF DE L'ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE MARANATHA**

### **PREAMBULE**

#### **LE MOUVEMENT FAMILIAL REPRESENTE PAR L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UNAF)**

C'est en 1875 que des familles créent le premier groupement familial avec pour objectif la mise en commun de certains moyens d'entraide.

Aujourd'hui, le Mouvement familial regroupe près d'un million de familles adhérant à **8.500 associations familiales et 65 mouvements familiaux nationaux.**

Deux associations sur trois sont fédérées par des mouvements. Ces mouvements peuvent être généralistes, prenant en compte, selon des sensibilités différentes, l'ensemble des réalités quotidiennes des familles. Certains sont regroupés à partir de situations familiales (monoparentalité, handicap...).

La Fédération Nationale des Associations Familiales Protestantes est L'un des mouvements de l'UNAF en pleine progression.

#### **NOTRE ASSOCIATION FAMILIALE : L'AFPM**

#### **I – LES OBJECTIFS DE L'AFPM :**

L'AFPM a été créée en 1997.

L'AFPM a pour objet la défense de l'ensemble des intérêts matériels, financiers, moraux et spirituels des familles résidant principalement dans le département du Val d'Oise et, plus spécialement, de celles dont les membres adhèrent à l'association (Extrait des statuts).

#### **II – LES VALEURS FONDAMENTALES DE L'AFPM**

Soucieuse de l'épanouissement individuel de chaque membre d'une famille, **elle exclut toute forme de discrimination fondée, notamment, sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou tout autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou tout autre situation (art.2-a1.1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme).**

Tous les membres de l'AFPM se retrouvent dans les trois valeurs fondamentales énoncées ci-dessous :

### **1/ Respect de la personne**

Tout membre de l'AFPM, qu'il soit administrateur, bénévole ou salarié, respecte son interlocuteur, membre comme lui ou bénéficiaire. Il en découle :

- le respect de la liberté de l'autre,
- l'exercice pour chacun de ses droits et devoirs,
- l'accord et la collaboration du bénéficiaire sur les actions menées pour et avec lui. Les enfants, très présents au sein de l'AFPM, sont considérés comme des personnes à part entière et sont respectés en tant que telles.

### **2/ Un avenir plein d'espérance**

Quel que soit le passé ou la situation présente dans laquelle se trouve un être humain, nous croyons qu'il y a un avenir plein d'espérance.

Nous croyons aussi en sa capacité de changer positivement. Il est impossible d'agir si on ne croit pas que tout individu a des sources et des ressources inexploitées en lui, qui peuvent lui permettre de se sortir des difficultés rencontrées. De même, nous considérons que tout bénévole, par sa foi fondée sur la Bible, son expérience du service sur le terrain, améliore sa compréhension du monde et ses compétences personnelles, sources d'encouragements pour lui et pour l'autre.

### **3/ Égalité de la valeur des êtres humains**

Malgré leurs différences d'origine, d'opinions et de religion, tous les êtres humains ont la même valeur, même si leurs conditions de vie sont trop souvent, malheureusement, inégalitaires.

## **III – LES PRINCIPES DE L'AFPM**

### **1/ Unité de l'AFPM**

De par la loi, seule l'Association possède la personnalité juridique.

**La foi mise en actes nourrit les liens** qui unissent les personnes et renforce la cohérence des projets au service de la vision.

Cependant, **chaque pôle bénéficie d'une large autonomie**, notamment dans le domaine socio-éducatif et la gestion des ressources humaines.

La gestion économique et financière est davantage centralisée, créant ainsi une synergie entre les pôles.



## **2/ Volonté de répondre à des besoins réels**

L'AFPM veut répondre à des besoins sociaux et culturels réels de son époque. Ses actions doivent donc évoluer afin de rester en adéquation avec les besoins présents dans les familles.

## **3/ Volonté de produire des actions de qualité**

L'AFPM considère que dans son domaine d'intervention « la famille », elle doit mener des actions ciblées de qualité. Ce devoir de qualité se traduit dans l'accueil, l'écoute, le travail et les relations avec les bénéficiaires. Cette exigence est également vraie entre tous les membres de l'AFPM.

## **IV – LES ACTIONS ET MOYENS DE L'AFPM**

Les moyens et actions de l'AFPM consistent en la création et la gestion d'antennes ou pôles sociaux et culturels. Ils sont diversifiés et se déclinent en pôles de la façon suivante :

- Pôle Seniors
- Pôle Enfance et Jeunesse
- Pôle Education
- Pôle Solidarité
- Pôle Service aux familles
- Pôle Culturel

## **V – LES RESSOURCES**

### **1/ Les adhérents**

Les adhérents constituent la base de toute association familiale protestante.

Ils sont tenus régulièrement informés de la vie de l'Association et jouent un rôle fondamental lors de l'Assemblée générale annuelle puisqu'ils élisent le Conseil d'administration et votent les orientations et les comptes financiers.

### **2/ Les administrateurs**

Titulaires de la légitimité du fait de leur nomination et de leur élection, les administrateurs exercent le pouvoir délégué par les adhérents. Sous l'autorité de la Présidente, le Comité Directeur dirige l'Association. S'il délègue aux responsables des pôles et projets la gestion courante, il décide des orientations et des investissements qui déterminent l'avenir. Des rencontres s'effectuent périodiquement avec les équipes.

### **3/ Le personnel bénévole et salarié**

Le personnel, sous l'autorité du responsable de pôle, met en application les orientations définies par le Comité Directeur. Il est composé de bénévoles et à titre exceptionnel de salariés, qualifiés ou en formation (stage). Les équipes sont pluridisciplinaires : la diversité et

la complémentarité des formations initiales est une richesse indispensable pour la réalisation d'un véritable travail d'équipe.

**Il s'agit de ne pas oublier qu'un bénévole est une personne « formée et compétente » qui choisit librement d'exercer sans rémunération (cf. charte de bénévolat).**

#### **4/ Les locaux**

Les locaux dont dispose l'Association sont bien situés et adaptés aux activités. Néanmoins, devant l'accroissement des activités, ils doivent être utilisés judicieusement. Les moyens financiers de l'Association étant limités, les modifications et investissements importants concernant les locaux et leur adaptation sont planifiés dans le temps.

#### **5/ La recherche de fonds**

Le développement et l'essor de tels actions et projets s'appuient nécessairement sur une recherche de fonds, sous forme de subventions publiques ou privées, ou encore de dons privés, notamment de mécénat, l'Association ne pouvant fonctionner uniquement sur ses fonds propres sur le long terme.

#### **6/ Le savoir-faire**

##### **Gestion financière saine, rigoureuse et transparente**

L'AFPM a une vocation sociale, fondement de son action conforme à la Charte des AFP. Il est indispensable que sa gestion soit saine, rigoureuse et transparente :

- saine pour que ses actions sociales soient pérennes ;
- rigoureuse pour éviter les gaspillages, surtout en ces temps de restriction ;
- transparente afin que chacun, membre et bénéficiaire, soit informé de la provenance et de l'utilisation des fonds.

#### **7/ Partenariat**

Certains pôles ou services de l'Association ont des populations en commun ou des missions similaires. Le travail en partenariat doit donc s'effectuer, en premier lieu, au sein de l'Association, dégageant une synergie entre toutes les composantes.

#### **8/ Développement partenarial et travail en réseau**

Il est inconcevable d'envisager de travailler seul.

C'est pourquoi, nous considérons *avec intérêt* les collaborations possibles avec *d'autres partenaires et compétences prêtant leur concours à la poursuite de nos actions*. A l'inverse,

nous sommes à même de dispenser un savoir-faire, notre propre « regard », par la mise en place de rencontres, l'accueil de stagiaires, la publication d'articles, etc.

L'Association participe à la création et au fonctionnement d'autres associations pour répondre à des besoins dans le champ de ses compétences. Le partenariat se développe avec les élus, municipaux et départementaux notamment, avec les associations et organismes divers travaillant dans le même secteur ou en complémentarité.

Le travail en réseau avec des organismes, publics ou privés, accueillis intra ou extra-muros, est privilégié.

Savoir accueillir fait partie intégrante de la réalisation partenariale et du travail en réseau.

\*\*\*\*\*

**Validé et adopté – 2010 / Nouvelle relecture validé en AG avril 2015**

**Pour le Comité Directeur,**

AFPM  
29 Rue des Patis  
95520 OSNY  
Tél : 01 30 75 24 33  
Siret 448 331 504 00010

**La Présidente**

Françoise CARON



*Po/* **La Secrétaire**

Béatrice LE ROY

